



Séjours Prix Mini Eté-Automne 2020

26 SÉJOURS en France en pension complète à prix exceptionnels...

Les Séjours Prix Mini bénéficient d'une participation financière exceptionnelle du C.G.O.S. Pour que chaque agent ait la même chance de participer à un de ces séjours, l'attribution se fera par tirage au sort. Informations sur les séjours, formulaire de pré-inscription et coordonnées des agences de voyages sur le site vacances.cgos.info

Qui peut en bénéficier ?

- > Ne peuvent se pré-inscrire à aucun séjour prix mini 2020, les agents ayant bénéficié des solutions vertes en Eté 2018 ou Eté 2019 à l'île d'Oléron, Cap d'Agde, Fréjus, Pornichet, la Grande Motte, Seignosse, La Plagne, Carcans Maubuisson, Luz, Bois d'Amont, St Gervais, Bormes les Mimosas, Taglio, Ramatuelle, Prapoutel, St Pierre la Mer, Plan de la Tour, Ronce les Bains, Val Louron, Montgenèvre, Marseille, Sare, Najac, Ayen, Biscarosse.

Conditions

- > Offrelimitéeàunséjourparagent sur l'ensemble des sites proposés.
- > Possibilité de 2 semaines consécutives à certaines dates.
- > Pré-inscription digitale ou envoi limité à 3 formulaires de pré-inscription toutes destinations et agences de voyages confondues.
- > Le dossier C.G.O.S doit impérativement être constitué et enregistré.
- > Le prix du séjour est fonction de votre quotient familial C.G.O.S. Votre quotient familial est calculé lors de l'enregistrement de votre dossier C.G.O.S, si votre avis d'imposition sur le revenu est fourni. Si, lors de votre pré-inscription par tirage au sort, votre quotient familial C.G.O.S n'est pas connu ou est supérieur à 1270, le tarif maximal sera appliqué.
- > Ces séjours n'ouvrent pas droit aux prestations Vacances.

Comment se pré-inscrire ?

- > **Au plus tard le vendredi 7 février 2020** (cachet de la poste faisant foi), vous devez adresser votre formulaire de pré-inscription par courrier à l'agence de voyages concernée, en utilisant uniquement le formulaire téléchargeable sur ce site ou en complétant le formulaire en ligne.
- > Au dos de votre enveloppe, indiquez "Séjours Prix Mini Eté-Automne 2020" suivi du nom de la destination choisie.
- > Aucun paiement n'est à joindre à votre formulaire de pré-inscription. Le séjour sera à régler uniquement si votre pré-inscription est confirmée par l'agence de voyages après le tirage au sort (voir ci-contre : comment confirmer votre réservation).

Comment confirmer votre réservation si votre formulaire de pré-inscription est tiré au sort ?

- > Après la réception du SMS de l'agence de voyages, vous devrez confirmer votre séjour en réglant un acompte de 100 € directement à l'agence selon les informations communiquées dans le SMS. Si vous payez par carte bancaire, cet acompte devra être réglé sous 48 heures maximum après la réception du SMS. Si vous choisissez le paiement par chèque, cet acompte devra être adressé à l'agence de voyages sous 48 heures maximum après la réception du SMS (cachet de la poste faisant foi).
- > **En cas de non-respect de ces conditions, ou si vos droits C.G.O.S ne sont pas à jour ou si les personnes inscrites sur le formulaire ne sont sur votre dossier C.G.O.S votre pré-inscription sera automatiquement annulée.**

Résultats du tirage au sort

- > **Entre le mardi 18 et le jeudi 20 février 2020**, les agents, dont le formulaire de pré-inscription aura été tiré au sort, seront informés exclusivement par SMS envoyé par les agences de voyages. Les autres agents ne seront pas contactés.
- > **Dès le mercredi 19 février 2020 au soir**, les résultats seront disponibles sur le site vacances.cgos.info.
- > Aucune information sur le résultat du tirage au sort ne sera communiquée par téléphone par les agences de voyages ou le C.G.O.S.

Calendrier

Pré-inscription	Au plus tard le vendredi 7 février 2020
Envoi par SMS des résultats aux agents concernés	Entre le mardi 18 et le jeudi 20 février 2020
Résultats disponibles sur vacances.cgos.info	Dès le mercredi 19 février 2020 au soir